



Comité de pilotage Natura 2000 des sites Massif de Fontainebleau

Compte-rendu de la réunion du vendredi 7 avril 2023

Lieu et heure : Mairie de Fontainebleau de 9h30 à 12h

Présents : Thierry MAILLES (Sous-préfecture de Fontainebleau), Julien GONDARD (Mairie de Fontainebleau), Hélène MAGGIORI (Mairie de Fontainebleau), Florent BESNARD (Mairie de Fontainebleau), Jean-Philippe SIBLET (ANVL), Céline BOFARULL (ANVL), Antoine CHARPENTIER (Conseil Régional IdF), Jérémy LE RAY (CR IdF), Louis ALBESA (ANVL/LPO IdF), Béatrice RUCHETON (UP – DEP 77), Paul GODART (CD77), Xavier JENNER (CRPF), Cyril EPICOCO (DRIEAT), Jessica STONINA (DDT77), Alexandre EMERIT (PNRGF), Pishum MIGRAINE (PNRGF), Odile LOISON (Station d'écologie forestière - UPC), Cécile HIGNARD (Université Paris Cité), Céline DESPRES (RNR Marais de Larchant), Lou FOREST (RNR Marais de Larchant), Christophe PARISOT (CEN IdF), Remi SALAÛN (CDT 91), Louise BARREAU (Patrinat), Virginie VEAU (ONF), Sarah CHARRE (ONF), Julien SIMON (ONF), Alexandre BUTIN (ONF), Jean-François BARON (ONF), Mathieu BERNARD (ONF), Didier BRAUCHE (ONF), Anne-Lise TOCQUE (ONF), Morgane SOUCHE (ONF).

Excusés : Marine LAUER (CNPFF), Monsieur AUGER (Architecte des Bâtiments de France - UDAP de Seine-et-Marne), Benjamin BEAUSSANT (DRIAFF Ile de France), Richard RAYMOND (Co-Président du Conseil Scientifique de la Réserve de Fontainebleau-Gâtinais), M. Pascal GOUHOURY (Communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau), Sylvie et Patrick LECOLLE (AFF), Françoise LEFEBVRE (Maire de RUBELLES), Guillaume LARREGLE (ANVL).

Ouverture du comité de pilotage par Monsieur Julien GONDARD, maire de Fontainebleau, Monsieur Thierry MAILLES, sous-préfet de Fontainebleau, Madame Virginie VEAU, directrice de l'agence ONF Ile de France Est et Monsieur Jean-Philippe SIBLET, président de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL).

Point sur le transfert de compétences Natura 2000 présenté par messieurs Antoine CHARPENTIER et Jérémy LE RAY (Conseil Régional IdF)

A compter du 1^{er} janvier 2023 le conseil régional devient autorité de gestion. L'Etat conserve les missions de désignation et extension des sites N2000, l'instruction des études d'incidences et le suivi des FSD (Formulaire Standard des Données).

Trois chargées de mission sont recrutées et arrivent au sein des services en mai. Elles se verront attribuer un territoire recouvrant plusieurs sites Natura 2000.

Concernant les financements de la sous-mesure 7.6.1 « Animation des sites Natura 2000 », le Conseil régional a décidé de proroger le dispositif de la période de programmation 2014-2022 une année supplémentaire selon les mêmes conditions règlementaires et techniques (taux d'aide, rétroactivité...).

Il n'y a pas de budget alloué cette année aux contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier et forestier. Il faudra attendre 2024 pour déposer de nouveaux dossiers.

Elections du président de COPIL et renouvellement de la structure porteuse

Le quorum n'étant pas atteint le jour du comité de pilotage, la Région va organiser un vote par correspondance auprès du COPIL restreint dans les semaines qui arrivent.

- Monsieur Gondard, maire de Fontainebleau, se porte candidat pour la fonction de président de COPIL.
- La ville de Fontainebleau souhaite renouveler sa candidature en tant que structure porteuse.

Bilan de l'animation 2022

Un diaporama détaillant les actions de mise en œuvre du DOCOB menées pendant l'année 2022 a été présenté par Morgane SOUCHE (ONF) et Jean-Philippe SIBLET (ANVL) (voir fichier joint au compte-rendu).

- Présentation de l'équipe, rappel des enjeux
- Présentation du bilan de l'animation Natura 2000
 - Actions de gestion (les contrats N2000)
 - Amélioration des connaissances (suivis naturalistes)
 - Accompagnement des études d'incidences
 - Information, sensibilisation et communication
- Perspectives 2023

Questions diverses et remarques :

- Remarques de Jean-Philippe SIBLET :
 - Souhaite alerter sur le besoin de maintenir les financements et le suivi des contrats Natura 2000.
 - Indique qu'il est nécessaire de mettre en avant ce qui fonctionne. Il serait intéressant de publier des articles communs dans la presse locale.
- Question de Cyril EPICOCO (DRIEAT) sur l'état de la forêt et son impact sur l'animation Natura 2000
 - Alexandre BUTIN et Morgane SOUCHE : il est constaté un dépérissement sur le massif forestier. Des suivis hors Natura 2000 (DEPERIS) sont réalisés pour suivre l'évolution. En plus d'appliquer une gestion privilégiant la régénération naturelle, l'ONF peut recourir à des plantations. Afin d'accompagner les forêts au changement climatique, l'ONF peut être amené à planter des espèces plus résistantes au stress hydrique. Cela peut poser un problème vis-à-vis de la charte Natura 2000 qui ne permet pas l'implantation d'espèces allochtones.
 - Jean-Philippe SIBLET : alerte sur l'introduction d'espèces exotiques, le massif de Fontainebleau ne devrait pas être un territoire d'expérimentation, cependant il y a un vrai sujet sur la résilience des forêts au changement climatique. Utiliser les réserves biologiques pour voir l'évolution, étudier la réaction de la nature face aux aléas.
- Question d'Alexandre EMERIT (PNRGF) : est-ce que des études ont été menées sur les techniques de rajeunissement de la lande ?
 - Morgane SOUCHE : des essais d'étrépages avaient été menés sur quelques zones dans les Trois-Pignons, nous n'avons pas encore les retours. Il serait intéressant d'appliquer le protocole d'évaluation de l'état de conservation de la lande à La Solle, seule lande qui est pâturée. Cela permettrait de voir l'impact du pâturage.
- Question de Louise BARREAU (Patrinat) sur l'intérêt de mettre en place une évaluation des actions de gestion
 - Jean-Philippe SIBLET et Virginie VEAU : en effet c'est important, mais il faut en amont prendre en compte les besoins en financements.
- Remarque de Louis ALBESA (ANVL/LPO) sur le besoin de maintenir le pâturage et donc son financement en forêt de Fontainebleau. Sa mise en place a été longue mais bénéfique.
 - Région IdF : la région a dû prioriser les actions à mettre en œuvre pour cette année, il a été décidé de maintenir le fonctionnement de l'animation des sites. Les financements des contrats viendront mais pas en 2023.

Conclusion du comité de pilotage par Monsieur le sous-préfet.

La séance en salle est suivie d'une visite de la réserve naturelle du Marais de Larchant permettant d'illustrer les contrats Natura 2000 qui y ont été mis en place (Contrat "restauration de berges, gestion par pâturage et restauration d'une mare" et contrat "abattage de peupliers"). Les animateurs Natura 2000 remercient l'équipe de la réserve pour son accueil et sa disponibilité.

